

Thierry ANDRÉ
Julien ARNOULT-DELACOUR
Gérald CANTOS
Armel CHEVRIAUT
Monika CLERC
Edouard DINKEL
Laurent FOURNIER
Jérémy LADERRIÈRE
Adeline VERSAVEL
Guillaume VERSAVEL

SAS MP
Monsieur Mathias PARENT
Madame Caroline PARENT
3 Grande Rue
21630 POMMARD

Beaune, le

Objet : constitution de la SAS MP

Madame, Monsieur,

Afin d'effectuer les formalités nécessaires à la constitution de votre société, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, les documents suivants à nous retourner dûment signés :

- 2 exemplaires des statuts de la société avec contrat d'apport de titres, à parapher et signer sur la dernière page,
- la demande de publication de l'annonce légale à signer,
- une autorisation de l'installation du siège social à signer,
- une déclaration de non-condamnation à signer,
- un courrier d'options fiscales à signer,
- un pouvoir à signer,
- l'acte de nomination du Commissaire aux apports à signer.

Nous vous saurions gré de bien vouloir retourner ces documents au cabinet, dûment signés, accompagnés des documents suivants :

- un chèque de **165,60 euros** à l'ordre de MEDIALEX,
- un chèque de **55,93 euros** (constitution + registre des bénéficiaires effectifs) à l'ordre de ANDRÉ & PARTENAIRES en remboursement des frais de Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON,
- un chèque **2,56 euros** (registre) à l'ordre du Tribunal de Commerce de DIJON,
- **une copie de la carte vitale pour numéro sécurité sociale de Mathias PARENT.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et restant à votre entière disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute notre considération.

Nathalie DUBUET
LD : 03.80.26.78.84
courriel : nathalie.dubuet@andre-legroupe.com



AUTORISATION D'INSTALLATION DE SIEGE SOCIAL

Je soussigné :

Monsieur Mathias PARENT
demeurant à Pommard (21630) 3, Grande Rue

propriétaire d'un bien immobilier situé à POMMARD (21630) 3 Grande Rue,

autorise la **S.A.S. MP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 82 740 Euros, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et de Sociétés de DIJON, représentée par Monsieur Mathias PARENT, Président, **à installer son siège social dans une partie du bien immobilier ci-dessus désigné et à y recevoir son courrier.**

Fait à POMMARD
Le 19 juillet 2024

Monsieur Mathias PARENT



DECLARATION DE NON CONDAMNATION

**souscrite en application de l'article 17
de l'arrêté du 9 février 1988**

Je soussigné **Monsieur Mathias PARENT**
demeurant à POMMARD (21630) 3 Grande Rue

né le 30 mai 1990 à DIJON (21000)
de nationalité française,

Fils de François PARENT
Et de Anne-Françoise GROS

déclare, conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988, relatif au Registre du commerce et des sociétés, n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Fait à POMMARD
Le 19 juillet 2024



Rappel de l'article L. 123-5 du Code de commerce :

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du commerce, est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

DECLARATION DE NON CONDAMNATION
souscrite en application de l'article 17
de l'arrêté du 9 février 1988

Je soussignée **Madame Caroline PARENT**,
demeurant à BEAUNE (21200), 14 rue Pierre Joigneaux,

née le 19 avril 1977 à DIJON (21000),
de nationalité française,

Fille de François PARENT
Et de Anne-Françoise GROS

déclare, conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988, relatif au
Registre du commerce et des sociétés, n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation
pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit d'exercer une
activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Fait à BEAUNE
Le 19 juillet 2024



Rappel de l'article L. 123-5 du Code de commerce :

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une
immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre
du commerce, est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

S.A.S. MP

Société par actions simplifiée au capital de 82 740 Euros
Siège social : 3 Grande Rue - 21630 POMMARD

En cours d'immatriculation au R.C.S. de DIJON

**Service des Impôts des Entreprises de
BEAUNE
Centre des Finances Publiques**
1 rue Gaston Roupnel
CS 30094

21203 BEAUNE CEDEX

POMMARD,
Le 19 juillet 2024

Transmission par courriel : sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que la **S.A.S. MP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 82 740 Euros, dont le siège social se situe à POMMARD (21630) 3 Grande Rue, et qui débute son activité au 19 juillet 2024, désire opter :

- pour le régime du **réel simplifié** en matière de **l'impôt sur les sociétés**,
- sera soumise au régime réel normal de la **Taxe sur la Valeur Ajoutée avec déclarations mensuelles**.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute notre considération.

Le Président
Monsieur Mathias PARENT



S.A.S. MP
Société par Actions Simplifiée au capital de 82 740 Euros
Siège social : 3, Grande Rue - 21630 POMMARD

PROCURATION

JE SOUSSIGNE :

Monsieur Mathias PARENT

né le 30 mai 1990 à DIJON (21000),
de nationalité française,
demeurant POMMARD (21630) 3, Grande Rue,

Agissant en qualité de Président de la S.A.S. MP, Société par Actions Simplifiée au capital de 82 740 Euros dont le siège social est fixé 3, Grande Rue - 21630 POMMARD et qui est en cours d'immatriculation au RCS DIJON, (la « Société »),

Donne par les présentes pouvoir à :

ANDRE ET PARTENAIRES, société du groupe ANDRE LE GROUPE, sis ZAC Porte de Beaune – 18 Rue Buffon à Beaune (21200), pris en l'un quelconque de ses représentants, préposés ou salariés, et notamment Nathalie DUBUET.

De :

- ↳ Pour moi et en mon nom faire auprès des Impôts, du Centre de Formalités des Entreprises et/ou auprès du Greffe du Tribunal de commerce du ressort dont dépend la Société, tous dépôts, enregistrements, déclarations, inscriptions initiales modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société,
- ↳ En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à POMMARD
Le 19 juillet 2024

Monsieur Mathias PARENT

